Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA THIEZAC
Numéro du lot	fd15-30
COMMUNE(S)	THIEZAC
Massif chevreuil	Monts du Cantal Sud
Massif cerf	UG Monts du Cantal

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	cathy vabre
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	6 RUE DU PONT DE MIALET, 15250 JUSSAC
Téléphone (fixe et portable)	0685816682
Courriel	cathy.vabre@orange.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 1011.00	Surface Totale: 3289.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2022 / 2023

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	13	21	8	42	20	3	9
Réalisation année précédente	22	19	0	41	20	3	6
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Stabilité				Stabilité	Stabilité	Stabilité
Attribution théorique					22		
DEMANDE 2022 / 2023	15	20		35	20	3	9

Fait le mercredi 9 mars 2022 à JUSSAC Signature